

PAR COURRIEL

Le 21 octobre 2026

Enregistrement, Compétence
Organisme canadien de réglementation des investissements
40, rue Temperance, bureau 2600
Toronto (Ontario) M5H 0B4
Courriel : proficiency@ciro.ca

Surveillance des marchés
Commission des valeurs mobilières de l'Alberta
250, 5^e Rue SW, bureau 600
Calgary (Alberta) T2P 0R4
Courriel : CIRO-Reporting@asc.ca

Négociations et marchés
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
20, rue Queen Ouest, bureau 2200
Toronto (Ontario) M5H 3S8
Courriel : tradingandmarkets@osc.ca

Objet : Modernisation des exigences concernant les transferts de comptes et les déplacements de comptes en bloc

Investia Services financiers inc. (« Investia »), iA Gestion privée de patrimoine inc. (« iAGPP ») et Patrimoine Richardson Limitée (« PRL ») (collectivement, « iA Gestion de patrimoine » ou « iAGP ») remercient l'OCRI de l'occasion qui leur est offerte de commenter le Bulletin 26-0161 de l'OCRI intitulé « Modernisation des exigences concernant les transferts de comptes et les déplacements de comptes en bloc », publié le 23 juillet 2026, lequel présente les modifications révisées proposées relativement aux transferts de comptes et aux transferts de comptes en bloc (le « bulletin »).

iA Groupe financier (« iAGF »), société mère de iAGP, est l'un des plus importants groupes d'assurance et de gestion de patrimoine au Canada. Fondée en 1892 et inscrite en bourse depuis 2000, l'entreprise sert aujourd'hui plus de 11,9 millions de clients partout en Amérique du Nord grâce au travail de plus de 11 000 employés et à un vaste réseau de distribution comptant plus de 50 000 représentants. L'actif sous gestion et sous administration de iAGF totalise 346 milliards de dollars. Les actions ordinaires de iA Groupe financier sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto et sa capitalisation boursière est de plus de 16 milliards de dollars. iA Groupe financier procure à iA Gestion de patrimoine les capacités institutionnelles, la solidité financière et la perspective à long terme nécessaires pour soutenir le conseil indépendant au Canada.

Investia est un courtier en épargne collective qui offre une vaste gamme de produits et de services liés à la distribution de fonds communs de placement et de fonds distincts. Comptant plus de 2 200 conseillers, Investia est le plus important courtier en épargne collective indépendant au Canada.

iAGPP est un courtier en placement qui offre des solutions de gestion de patrimoine personnalisées par l'intermédiaire d'un réseau de plus de 475 équipes-conseils indépendantes. iAGPP se consacre à la création et à la préservation du patrimoine des Canadiens en collaborant avec des conseillers indépendants.

PRL est un courtier en placement qui offre des conseils stratégiques en gestion de patrimoine ainsi que des solutions de placement novatrices à sa clientèle fortunée. L'entreprise compte plus de 160 équipes de conseillers partout au Canada.

iA Gestion de patrimoine se consacre à la création et à la préservation du patrimoine des Canadiens en collaborant avec des conseillers indépendants. Nous croyons fermement au rôle essentiel que jouent les conseillers dans la prestation de conseils aux investisseurs canadiens. À cette fin, iA Gestion de patrimoine met à la disposition de ses conseillers une gamme ouverte et complète de produits qui leur offrent la souplesse nécessaire pour élaborer des solutions de conseil personnalisées pour leurs clients.

Généralités

iAGP appuie l'objectif de l'OCRI visant à améliorer et à moderniser les exigences relatives aux transferts de comptes. Nous appuyons globalement les commentaires formulés par le CIFIC à l'égard du bulletin. Les observations ci-dessous portent sur des considérations opérationnelles additionnelles découlant des modifications proposées aux règles qui pourraient avoir une incidence importante sur iA Gestion de patrimoine.

Traitement des obstacles et des retards hors du contrôle d'un courtier membre

Nous demandons qu'il soit confirmé qu'un courtier membre receveur puisse s'acquitter de ses obligations en matière de notification et d'obtention des instructions de clients par l'intermédiaire du conseiller responsable du client. Cette approche serait compatible avec les modèles de conseillers indépendants tout en préservant la responsabilité ultime du courtier membre quant au respect des exigences réglementaires.

En ce qui concerne le projet de règle 2.12.9 des Règles visant les courtiers en épargne collective (CEC), nous demandons qu'il soit précisé qu'un courtier membre ne sera pas considéré comme ne respectant pas les délais de règlement s'il a accompli toutes les démarches qui relèvent de sa responsabilité et si tout retard subséquent est attribuable exclusivement au client, à l'émetteur ou à son mandataire ou à un autre tiers.

Demandes rejetées et reprise des délais

Lorsqu'une demande de transfert est valablement rejetée en raison de renseignements incomplets, incorrects ou insuffisants concernant le client ou le compte, nous demandons des précisions quant au moment où les délais prescrits reprennent leur cours et quant à savoir si une demande corrigée de manière substantielle doit être considérée comme une nouvelle demande ou comme la poursuite de la demande initiale. Nous reconnaissons que les obstacles au transfert ne constituent pas un motif valable de rejet.

Transferts manuels et transferts dépendants de l'émetteur

Nous demandons des précisions concernant la signification des expressions « pratiques courantes du secteur » et « autres moyens appropriés » lorsqu'il est impossible de transférer les positions au moyen d'un service reconnu de transfert de comptes. Plus particulièrement, les précisions devraient indiquer les mesures et la documentation attendues des courtiers membres dans le cadre des transferts manuels ou des transferts dépendants de l'émetteur, notamment lorsque leur réalisation nécessite l'intervention

d'une société de fonds communs de placement, d'un assureur, d'un agent des transferts, d'un émetteur de CPG ou d'un autre tiers.

Nous encourageons également l'OCRI à fournir des exemples ciblés illustrant la façon dont les retards attribuables à l'émetteur et les processus de transfert manuels seront pris en compte lors de l'évaluation du respect des délais de transfert prescrits.

Services reconnus de transfert de compte

Certains courtiers membres peuvent avoir une participation limitée aux services automatisés existants de transfert de compte et continuer de s'appuyer sur des processus manuels pour certains transferts. Nous demandons donc des précisions sur la question de savoir si les courtiers membres seront tenus d'établir une connectivité avec tous les services reconnus de transfert de compte ou uniquement avec ceux qui sont raisonnablement applicables à leurs produits, à leur modèle d'affaires et à leurs contreparties.

De plus, nous recommandons que la date de mise en œuvre laisse suffisamment de temps aux courtiers membres pour développer, intégrer et mettre à l'essai la technologie requise afin de respecter les délais prescrits. Pour établir cette date, l'OCRI devrait tenir compte de la disponibilité opérationnelle des services reconnus de transfert de compte ainsi que de leur capacité à s'intégrer aux systèmes administratifs utilisés par les courtiers en épargne collective. Lorsque la connectivité nécessaire demeure tributaire de fournisseurs tiers, l'OCRI devrait prévoir des mesures transitoires appropriées ou une mise en œuvre progressive.

Conclusion

iAGP remercie l'OCRI de l'occasion qui lui est offerte de formuler des commentaires sur le bulletin et demeure disponible pour discuter plus en détail des observations formulées dans la présente lettre.

Cordialement,

Investia Services financiers inc.

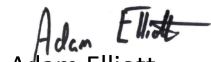
e-signé par Louis DeConinck

le 2026-10-21 16:10:11 GMT

Louis H. DeConinck

Président

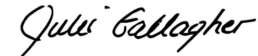
iA Gestion privée de patrimoine inc.



Adam Elliott

Président et chef de la direction

Patrimoine Richardson Limitée



Julie Gallagher

Présidente

Investia Services financiers inc. et iA Gestion privée de patrimoine inc. sont des filiales de l'Industrielle Alliance, Assurance et Services financiers Inc., une société d'assurance de personnes fondée en 1892 qui exerce ses activités sous le nom commercial iA Groupe financier.